

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal **JASCHÉREAU**, Archevêque de Québec

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. **GOSSELIN**

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. **GOSSELIN**

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1890

SOMMAIRE :

Congrès socialistes et catholiques, 169.—A propos d'une pétition en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire, 170.—L'Eglise catholique en Suisse. (1800-1890), 170.—L'Eglise catholique en Russie (1800-1890), 172.—Consultations, 174.—Le pain béni, 174.—Changements ecclésiastiques du diocèse de Rimouski pour 1890, 177.—Récit d'une audience de Léon XIII, 177.—Bibliographie, 179.—Organisation des paroisses dans l'Etat de New-York, 180.—Petite chronique, 180.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 14 décembre	—III de l'Avent.
Lundi, 15	“ —Oct. de l'Im. Conception.
Mardi, 16	“ —S. Eusèbe.
Mercredi, 17	“ —Jeûne. Quatre-temps.
Judi, 18	“ —Expectation de la S. Vierge.
Vendredi, 19	“ —Jeûne. Quatre-Temps.
Samedi, 20	“ — “ “



AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que tout colon qui, d'ICI AU PREMIER MAI PROCHAIN, paiera au complet ce qu'il doit à la Couronne sur prix d'achat de terres publiques, ne sera tenu de payer que cinq ans d'intérêt seulement,

La même remise est offerte aux colons sans titre qui achèteront et paieront le prix complet des terres qu'ils occupent, dans le délai susdit.

Tous ceux qui ne paieront pas dans ce délai, devront subir la révocation de leur billet de location.

Pour le paiement, on devra s'adresser à l'agent des Terres de la Couronne.

GEORGES DUHAMEL,

Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 24 Octobre 1890.

Aucun journal n'est autorisé à publier cet avis sans une autorisation spéciale du Commissaire des Terres de la Couronne.

GEO. D.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Congrès socialistes et catholiques

Les congrès socialistes et les congrès catholiques sont loin d'être une même chose, comme l'on sait ; bien que la question ouvrière soit le thème des uns et des autres. Le point de départ seul est le même : l'unanimité pour déplorer la condition faite trop souvent à l'ouvrier par l'organisation actuelle du travail dans le monde entier. Mais du moment qu'il s'agit de fixer la nature des réformes à poursuivre et le choix des moyens à prendre pour réussir, ils se placent aux antipodes.

Quelles réformes proposent généralement les congressistes socialistes ? Prendre le bien de ceux qui possèdent *plus* pour le passer à ceux qui possèdent *moins*. Ils s'intitulent pompeusement du titre de *collectivistes* ; mais, en langage ordinaire, ce sont simplement des *voleurs*.

Il y a les collectivistes *anarchistes*, qui prétendent opérer à la façon des voleurs de grand chemin ; les collectivistes *socialistes*, qui voudraient charger l'Etat d'opérer le nivellement des fortunes, et de le maintenir, en dépit de l'activité, de la sobriété, de l'esprit d'épargne des gens sages, de la paresse, de l'intempérance, de la prodigalité des dissipateurs ; il y a enfin les collectivistes *possibilistes*, qui veulent s'en tenir aux seules réformes possibles et compatibles avec une certaine honnêteté.

Quels moyens proposent-ils généralement pour assurer l'exécution des réformes ? La *grève générale*, c'est-à-dire la guerre :

Guerre *fratricide* par laquelle on soulève les uns contre les autres les enfants d'une même patrie et d'une même ville.

Guerre *inique* comme l'acte du brigand qui vous demande la bourse ou la vie.

Guerre *criminelle* qui sème sur son passage toutes les scélératesses dont sont capables les masses une fois soulevées.

Guerre *insensée* dans laquelle les vainqueurs même sont à plaindre.

Si le pire accord est préférable au meilleur procès, de même le moindre traité de paix est le plus avantageux pour tous que la guerre la plus heureuse.

Le *vrai parti ouvrier*, au contraire, n'est pas révolutionnaire ; son drapeau n'est pas un chiffon rouge, mais la croix de Jésus-Christ ; il demande son salut, non point à des meneurs inconnus, sortis presque toujours des bas-fonds de la société, mais à l'Eglise ; il ne se départ point dans la revendication de ses droits, de la ligne de conduite tracée par Léon XIII lorsqu'il a dit : " la solution de la question sociale est toute entière dans le fidèle accomplissement des devoirs qui incombent à toutes les classes de la société, dans le respect et la sauvegarde des fonctions et des attributions propres à chacune d'elles en particulier. "

A propos d'une pétition en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire

Plusieurs nous ont écrit pour nous demander s'il était bien vrai qu'une société ouvrière du comté de Portneuf, avait présenté au Parlement de Québec une pétition en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire.

Le fait n'est que trop vrai. Cette société ouvrière a ses quartiers généraux à Saint-Raymond, et porte le nom de l'Assemblée Jacques-Cartier No 10674. Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'elle est une branche de l'association des Chevaliers du Travail—association condamnée par le S. Siège, en septembre 1884, et dont la condamnation a été *suspendue* en avril 1887, jusqu'à nouvel ordre.

Le député du comté de Portneuf n'a pas cru pouvoir refuser de présenter cette pétition, mais il a fait connaître par la voix des journaux qu'il ne voulait nullement en endosser la responsabilité.

L'Eglise catholique en Suisse. (1800-1890). (1)

A quoi ont abouti finalement tant de violences ? A rien. Dès 1874, l'ex-père Hyacinthe qui n'avait pu porter le joug doux et aimable de l'obéissance religieuse, donnait sa démission comme curé de Genève. Pendant ce temps, les catholiques travaillaient, courageusement à réparer leurs œuvres, en remplaçant les con-

(1) Voir à partir du No 31 (1890) jusqu'à ce jour.

grégations expulsées, les églises volées. Cette population qui est relativement pauvre a dû, depuis 15 ans, nourrir ses prêtres, im-proviser des églises, rouvrir des écoles, entretenir les œuvres les plus urgentes de la charité catholique, fonder des cercles ouvriers, etc. Ces faits démontrent assez l'inviolable attachement des catho-liqués de Genève à leur foi. Puissent-ils obtenir bientôt la paix religieuse. Il ne reste plus, avant de sortir de la Suisse, qu'à donner la statistique religieuse de chaque diocèse en 1880 :

GANTONS	Paroisses	Prêtres	Catholiques
Diocèse de Bâle..... 9	389	666	400,293
do Coire..... 6	174	433	165 000
do St Gall..... 2	109	199	127 526
do Sion 1	131	180	90,169
do Genève..... 4	177	291	166,380
Canton du Tessin..... 1	210	332	131,241
Total 23	1230	2101	1,080,609

Il y a de plus 7 couvents de Capucins dans le diocèse de Bâle ; 3 abbayes de Bénédictins, et 13 couvents de Capucins dans le diocèse de Coire ; 4 couvents de Capucins dans celui de Saint-Gall ; 2 couvents de Capucins et 2 ordres de chanoines réguliers dans le diocèse de Sion ; 1 couvent de Chartreux, 1 couvent de Cordeliers et 4 couvents de Capucins dans le diocèse de Lausanne et Genève. Tous ces couvents comptent un total de 476 religieux.

Les catholiques qui, en 1800, ne formaient que le $\frac{1}{3}$ de la population, forment aujourd'hui les $\frac{2}{3}$.

Faisons remarquer encore que le Tessin qui vient de passer par une terrible crise politique était, en 1880, administré par un délégué apostolique et ne dépendait d'aucun diocèse. La franc-maçonnerie vient d'y enlever le pouvoir aux catholiques, dans le mois dernier.

Léon XIII aura eu en Suisse comme en Allemagne, la gloire d'apaiser la guerre religieuse. En 1884, il a transféré Mgr Mer-millod au siège de Lausanne et Fribourg, avec résidence à Genève ; il mettait fin à la fausse position du diocèse de Bâle et faisait rentrer le Tessin dans la hiérarchie catholique. La guerre entre l'Eglise et l'Etat peut être considérée comme finie en Suisse, et puisse-t-elle ne jamais recommencer. Les persécuteurs maçons peuvent se vanter d'avoir fait beaucoup de mal à l'Eglise qui a eu la preuve, une fois de plus, que les portes de l'enfer ne prévau-dront jamais contre elle.

L'Eglise catholique en Russie (1800-1890).

C'est une histoire lamentable que le martyre de l'Eglise catholique en Russie pendant le 19^e siècle. En moins d'un siècle, l'Eglise ruthène unie a été anéantie, les diocèses de rite latin ont été bouleversés de fond en comble, les prescriptions du droit canonique violées, les œuvres catholiques systématiquement détruites, les évêques et les prêtres réduits à l'état de fonctionnaires tremblants devant le pouvoir civil. Par un système de persécutions plus cruelles et plus savantes que celles des premiers siècles, l'Etat, à la violence qui fait les martyrs, a joint la corruption qui prépare les apostats. Il a cherché dans le clergé à faire naître des Judas ; il y a réussi trop souvent, il les a placés à la tête des diocèses, et il s'est servi des concordats passés avec Rome pour asservir l'Eglise catholique et la déshonorer.

Il faut reconnaître néanmoins que, jusqu'à 1825, le Catholicisme n'eût pas trop à souffrir, en Russie. Paul I, fils de Catherine, avait passé, en 1798, un concordat avec Pie VI, et travailla sincèrement à réparer les ruines que sa mère avait faites. Son fils, Alexandre I, se montra encore plus favorable au Catholicisme. Comme la plupart de ses prédécesseurs, il était monté sur le trône par un crime. Son père, Paul I, à peu près fou, était devenu la terreur de ses courtisans : Alexandre autorisa son renversement, s'imaginant dans son honnêteté naïve, qu'en Russie, un détronement n'entraînait pas nécessairement le parricide. Sa douleur fut sincère et profonde, quand il apprit l'assassinat de Paul I par les conjurés ; malheureusement il était trop tard. Le nouvel empereur voulut au moins montrer à l'Europe qu'il était digne du trône. Pour réparer autant que possible l'injuste partage de la Pologne, il appela dans son intimité et dans ses conseils, le prince Adam Czartoriski, le plus illustre représentant de la nationalité polonaise, et en fit son ministre des affaires étrangères. Le comte de Maistre jouit toujours auprès d'Alexandre de la haute influence que méritaient ses vertus et son génie. Les Jésuites, que Catherine II, à l'exemple de Frédéric de Prusse, avait appelés et conservés, à l'heure où les nations catholiques arrachaient au Pape leur suppression, continuaient à travailler dans la Russie Blanche.

En 1818, Alexandre passait avec Pie VII un concordat très favorable pour le rétablissement de l'Eglise catholique en Pologne. Avant cela, l'empereur s'était engagé solennellement, au traité de Vienne, à maintenir dans ses Etats la religion catholique. Bien plus, après avoir erré, pendant plusieurs années, du schisme au faux mysticisme d'une aventurière, Alexandre, on en a aujourd'hui la preuve, aboutissait enfin au Catholicisme, et venait, en

compagnie de l'impératrice Elizabeth, abjurer à Nice le schisme orthodoxe entre les mains d'un jésuite. Cette abjuration, demeurée secrète, à cause de la loi fondamentale de l'empire qui punit de l'exil la sortie de l'église orthodoxe, a été mise hors de doute, grâce aux documents publiés en 1831 par le prince de Hohenloe.

On crut un moment que la Russie allait faire un tour complet vers Rome. Le comte de Maistre osa l'espérer. Catholique convaincu, il se servait courageusement de son influence à la cour et dans la haute société pour faire connaître l'Eglise romaine sous son vrai jour. Sous l'impulsion de son génie et de sa foi, un mouvement de retour vers le Catholicisme ne tarda pas à se dessiner parmi la noblesse ; ce mouvement lent, mais profond, devait amener au cours du 19^e siècle, la conversion de plusieurs centaines d'illustres proscrits qui sacrifièrent tout à leur foi, et vinrent demander la liberté religieuse à la France.

On connaît les noms de ces nobles exilés : les princes Gargazin et Galitzin, jésuites ; le prince Troubetskoï ; le général de Nicolai, chartreux ; le comte Schouvalof, barnabite ; Balabine, jésuite ; madame Schwetchine, dont le salon fut, pendant trente ans, le centre des exilés ; la princesse Nathalie, morte il y a quelques années, à Paris ; la Sœur S. Vincent de Paul, l'angélique Olga de Ferronays. Sans cette loi qui condamnait à l'exil tout nouveau converti, il est certain que le mouvement de retour au Catholicisme aurait égalé, si non surpassé, celui qui se produisit en Angleterre à la même époque.

Mais l'autocratie veillait, par raison politique. On commença par se débarrasser des jésuites ; mais en les repoussant, l'empire moscovite repoussait du même coup la civilisation et le salut. Des mains des jésuites, l'éducation de la jeunesse passa aux sophistes de l'Allemagne, et comme l'Eglise orthodoxe est absolument incapable d'exercer aucune action sur la direction des esprits, en moins d'un demi-siècle les classes intelligentes en Russie sont tombées du rationalisme au scepticisme, du scepticisme à l'athéisme, et de l'athéisme à cet épouvantable état intellectuel que de Maistre, ce Voyant, appelait déjà en 1812, par une sorte d'intuition prophétique, le Rienisme, et qui a nom aujourd'hui de Nihilisme. Terrible châtiment, mais trop mérité. Dieu avait ménagé à ce malheureux peuple russe courbé sous l'esclavage le salut par l'Eglise catholique ; il a repoussé obstinément le médecin pour les charlatans ; et aujourd'hui cette immense agglomération de 60 millions d'âmes est en proie à tous les délires de la fièvre révolutionnaire, et ce n'est pas son Eglise prétendue orthodoxe qui l'en guérira.

(A suivre).

CONSULTATIONS

Le baiser de l'autel par le célébrant, au commencement du Salut, est-il requis par la rubrique ?

R. Nous ne connaissons aucun auteur de cérémonies qui prescrive ce baiser. Au contraire, il est expressément dit, dans tous les Manuels, que le prêtre en arrivant à l'autel, après avoir fait la génuflexion au S. Sacrement, s'agenouille sur la marche de l'autel. Cette coutume assez générale, lors même qu'il y a diacre et sous-diacre, se rattache peut-être au fait que, pour l'encensement de l'autel au *Magnificat*, le célébrant baise l'autel en y arrivant. Mais dans ce dernier cas cette cérémonie est exigée par la rubrique, tandis qu'elle ne l'est pas dans le premier. Nous profitons de l'occasion pour rappeler que la rubrique exige que l'on se tienne à genoux pendant la messe basse, excepté durant la lecture de l'Évangile. Si nous avons dit dans le No 4 de la *Semaine Religieuse* (1889), que l'on doit se tenir debout et non assis pendant la récitation du *Credo*, aux messes basses, cela est dû au fait que nous pensions conforme à la rubrique la coutume assez générale, même dans le clergé, de ne pas se mettre à genoux pendant cette partie de la messe.

LE PAIN BÉNIT

(Suite et fin.)

Pones super mensam panes
propositionis.

Vous mettez sur la table les
pains de proposition.

Exode 25-30.

Ce n'est pas sans raison que le journal des Jésuites fait ici la remarque que le pain bénit du gouverneur "fut bénit au contentement de tout le monde entre le *Kyrie* et le *Gloria*," car, entre autres difficultés que le gouverneur d'Argenson eut avec Mgr de Laval, dès son arrivée en Canada, il y en eut une, à propos du pain bénit, bien ridicule du côté de ce gouverneur. Il se faisait un honneur de rendre le pain bénit les jours de grandes fêtes, et, pour rendre cette action plus remarquable et plus solennelle, il se permettait de faire apporter son pain bénit à l'église pendant la messe et au son des fifres et du tambour. "L'évêque, dit l'élegant et savant auteur de la *Vie de Mgr de Laval*" (1) jugea avec raison que cet usage était peu conforme aux rubriques, et surtout peu favorable au recueillement nécessaire pendant les offices du culte divin.

(1) L'Abbé Auguste Gosselin, 1er vol p. 220.

“ Le jour de Pâques 1660, il donna ordre que la bénédiction et l'offrande du pain bénit se feroient désormais avant la messe. Ce règlement pourtant bien sage, acheva d'indisposer M. D'Argenson.”

Tous les paroissiens tenant feu et lieu étaient obligés, d'après la loi française, de donner, ou plutôt de *rendre*, comme on s'exprimait presque toujours, le pain bénit à leur tour et de payer en même temps l'offrande qui était, suivant le tarif, un cierge ou sa valeur, c'est-à-dire, 10 ou 15 sous. Pour le grand nombre c'était un bonheur et un honneur de remplir ce devoir ; mais pour quelques uns, c'était une charge et une occasion de murmurer. Ceci arrivait dans la classe des pauvres qui ne pouvaient offrir, et encore en se gênant beaucoup quelquefois, qu'un ou deux pains ordinaires.

Pour plusieurs c'était une occasion de se glorifier devant la paroisse, car il y avait souvent lutte entre les paroissiens à qui rendrait le plus beau pain bénit ; non pour la plus grande gloire de Dieu, mais pour sa propre gloire. Cette vanité des uns, qui engageait à des dépenses non proportionnées aux moyens, ainsi que la mesquinerie et le mauvais vouloir des autres, qui ne donnaient que des pains ordinaires lorsqu'ils pouvaient faire mieux, furent deux des principales causes qui engagèrent les supérieurs ecclésiastiques à supprimer ou à laisser tomber cet usage du pain bénit.

Dans plusieurs paroisses on voyait des pains bénits de dix ou douze étages et quelquefois plus, c'est-à-dire, de dix ou douze galettes supportées par des cousins et ornées d'étoiles fixées aux bords de ces galettes par de petites chevilles de bois terminées en pointes par les deux bouts. Les bords de ces galettes, ainsi que les cousins et les étoiles, étaient souvent dorés ou argentés. Le tout était orné de petits pavillons de diverses couleurs et cette brillante pyramide était ordinairement couronnée par une imitation d'ostensoir en pâte semblable à celle des galettes, des cousins et des étoiles. On mettait quelquefois plusieurs cierges allumés autour de cette imitation d'ostensoir. A la cathédrale de Québec était de plus suspendue au-dessus des pains bénits une colombe de bois argentée figurant le St-Esprit.

La dernière galette du haut était ordinairement réservée pour le curé.

Quelques fois de gros et riches paroissiens, voulant battre les autres, faisaient *crémer* en sucre blanc une partie de leur pain bénit et couronnaient le tout par un pain de savoie. C'était le

nec plus ultra dans le genre, ou, comme on dit familièrement c'était le bout.

Cette belle pyramide était construite et placée avant la messe près de la balustrade, dans le chœur ou dans le bas-chœur, lorsqu'il y en avait un, et la bénédiction se faisait ordinairement après que le célébrant avait récité le *Gloria in excelsis*, ou après l'aspersion de l'eau bénite qu'on donnait, dans ce temps, toujours en faisant le tour de la nef de l'église.

Alors le bedeau et son assistant revêtus de leur costume, ou souvent dans la campagne deux des plus grands clercs, apportaient le pain béni, (ou plutôt à bénir, mais on disait le *pain béni* avant comme après la bénédiction) devant les marches de l'autel, et le célébrant, du haut des marches ou au bas, faisait la bénédiction pendant laquelle le clergé et le peuple se tenait debout. A la cathédrale on apportait le pain béni devant le trône de l'archevêque qui faisait la bénédiction.

Quand la pyramide n'était pas trop haute, les bedeaux la mettaient sur leurs épaules ; c'était plus solennel et c'était aussi un petit tour de force dont ils aimaient à donner le spectacle.

La bénédiction achevée, on portait le pain béni à la sacristie et alors le bedeau, seul quelquefois, mais le plus souvent avec un aide, sans perdre de temps, car il fallait être prêt à faire la distribution au *Credo*, coupait les gros et les petits morceaux, plaçait à part les cousins et les étoiles qu'il fallait aussi distribuer, coupait le chantoau à donner à celui qui devait rendre le pain béni le dimanche suivant, faisait la part du curé sans oublier cependant de s'assurer par lui-même, en le goûtant, si ce pain béni était bon et bien conditionné. C'était comme son droit ou, si l'on veut, comme compensation pour tout ce trouble qui l'empêchait de prier et de bien entendre la messe.

J'ai dit que pendant la bénédiction tout le monde se tenait debout et ne s'essayait qu'après cette prière ; mais lorsqu'il y avait un pain béni extraordinaire, on voyait quelquefois dans la nef un homme rester debout après les autres et regarder avec une figure rayonnante de joie et avec un grand intérêt la riche pyramide qu'on transportait à la sacristie. C'était le paroissien qui rendait le pain béni, ce jour là et qui ne s'essayait qu'après être assuré que tout était arrivé à bon port et sans accident. Il ne reprenait pas non plus sa place sans avoir jeté auparavant, à gauche et à droite, un regard de satisfaction pour répondre aux signes approbateurs des voisins et des amis.

L'ABBÉ CHEZ TRUELLE.

 Changements ecclésiastiques du diocèse de Rimouski pour 1890

M. J. Dubé est nommé curé à Mont Louis ; M. Ph. C. Côté, à S. Charles de Caplan ; M. P. C. Saindon, à S. Norbert du Cap-Chat ; M. A. P. Bérubé, à S. Frs. Xavier ; M. O. Drapeau, à S. Jean l'Évangéliste ; M. L. D'Auteuil, à S. Benoit Labre ; M. F. Gauthier, à S. Albert de Gaspé ; M. P. Beaulieu, à S. Godfroid ; M. G. Gagnon, missionnaire à S. Luo ; M. Th. Smith, missionnaire à Ristigouche ; M. P. Fortier, missionnaire aux Méchins ; M. C. W. Cullen, curé à Cascapédia ; M. P. Chouinard, curé à S. Moïse ; M. F. X. Dumais, vicaire à l'Île Verte ; M. Eugène Pelletier, curé à l'Anse aux Griffons ; M. U. St-Laurent, ass.-secrétaire ; Mgr C. Guay se retire du ministère, et M. D. Lebel a obtenu un congé de huit mois.

 RECIT D'UNE AUDIENCE DE LÉON XIII

Une dame de la plus haute aristocratie anglaise vient de publier dans la *Pall Mall Gazette* des réminiscences d'une audience qu'elle a obtenue de Léon XIII, lors de sa conversion au Catholicisme, et ses impressions plus récentes à la vue du vénérable Pontife :

“ La cérémonie imposante qui avait eu lieu dans la chapelle privée du Vatican était terminée. Je venais d'être reçue dans le sein de l'Église catholique et, comme j'étais chaperonnée par une protectrice de grande influence, j'eus l'honneur d'être reçue en audience privée par le Saint-Père. Nous portions encore le costume de cour du Vatican, des robes noires à longue queue et des voiles de même couleur, ajustés sur la tête et retombant en arrière, lorsque nous fûmes introduites dans la salle du Trône, après avoir lentement cheminé entre deux lignes de Suisses de haute stature et revêtus d'habits très pittoresques.

Il y a aujourd'hui neuf ans de cela, et Léon XIII n'était point alors le faible vieillard que j'ai retrouvé au Vatican, il y a quelques semaines. Pendant la messe, il m'avait paru un véritable saint et un apôtre, majestueux malgré sa maigreur et le ton faible de sa voix. Revêtu d'une soutane blanche, la tête couronnée d'une petite calotte blanche, rien ne venait relever la simplicité de ses vêtements, sinon une croix d'or qui brillait sur sa poitrine et les extrémités de ses souliers de maroquin rouge. Lorsque nous entrâmes dans la salle, Sa Sainteté occupait le trône d'or sur les marches duquel nous nous agenouillâmes. Lorsque nous eûmes baisé l'anneau de sa main, le Saint-Père nous invita à nous relever et bientôt nous fûmes plongées dans une conversation intéressante

avec lui. Il me fit raconter quelques détails de mon genre de vie, de ce qui m'avait amenée à embrasser la religion catholique et de mes intentions pour l'avenir. Nonobstant leur dignité, il y avait quelque chose dans les manières du Saint-Père, qui bannissait la timidité et encourageait la confiance. Ses yeux bruns étaient pleins de vie et d'intérêt sympathique et chaque changement de pensée semblait se refléter dans les traits mobiles de son auguste visage. Alors même, il parlait lentement comme s'il eût pensé profondément à chacune des phrases qui s'échappaient de ses lèvres. D'abord, je fus frappée de sa conversation peu suivie et je trouvai le changement d'une question à l'autre quelque peu brusque ; mais j'oubliai bientôt tout cela pour me livrer tout entière à l'intérêt que m'inspiraient les paroles du Pontife, autour de qui tout respire la sainteté. Il me parlait dans un français pur et élégant, ainsi que les deux cardinaux Macchi et Sallua, qui étaient présents et qui prenaient parfois part à la conversation.

J'ai vu bien des palais et des hôtels où l'argent a réuni tout ce qui peut faire le grand et le beau, mais nulle part je n'ai jamais éprouvé le sentiment de paix et de bonheur qui a enivré mon âme au Vatican. C'est un monde de beauté et de richesse où tout semble complet, parfait et éloigné des difficultés, des perplexités et des besoins de ce bas-monde. Il semble que la méchanceté ne puisse pénétrer à travers ces murs épais, qui paraissent si austères du dehors, mais qui cachent intérieurement une pompe et une splendeur plus que royales.—Notre audience touchait à sa fin. Il y avait plus d'une demi-heure que nous étions avec le Saint-Père ; et je terminais le récit de mon enfance et de ma jeunesse par une prière fervente d'être admise, aussitôt que possible, comme religieuse dans quelque couvent italien ou autrichien. Les cardinaux,—et particulièrement le cardinal Macchi, dont la sœur venait de prendre le voile—appuyèrent fortement mon projet. Mais j'avais à peine formulé ma demande que la face souriante du vénérable Pontife devint sérieux ; il se tint debout devant moi et me dit gravement : “ Il ne faut pas faire cela. Il nous faut aussi de bonnes gens dans le monde. ” Il me parla encore pendant quelques minutes et, alors, posant doucement sa main sur ma tête, il prononça ces paroles qui resteront toujours gravées dans mon âme : “ Que Dieu vous bénisse ”, et il sortit par une porte dérobée.

Lorsque je retournai au Vatican, il y a quelques mois, j'y retrouvai le même ordre de choses ; mais hélas ! le temps a exercé ses ravages sur la personne auguste du Saint-Père. Il y a neuf ans, quoique déjà un vieillard, il était encore plein de vie, d'éner-

gie et d'action ; il était mince et maigre, mais il avait l'air comparativement fort et plein de santé. Maintenant il semble appartenir à un autre monde ; et quand, par un mouvement soudain, il relève son corps un peu courbé, on croirait qu'il veut quitter cette terre pour s'élever dans les nuages d'or qui sont peints avec une réalité si merveilleuse au-dessus de l'autel.

BIBLIOGRAPHIE

Société de S. Jean l'Évangéliste.—Desclée, Lefebvre et Cie.—Tournay.—Lille.—Paris —Rome.

LE CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE

1 vol, in-8 de xxiii-504 pages.—Prix broché, frs. 4-50.

Le saint Concile de Trente avait ordonné à deux reprises la rédaction d'un Catéchisme qui servirait de base à la prédication, et lui assurerait la simplicité et l'unité sans lesquelles ses résultats ne peuvent être que médiocres.

Ce Catéchisme fut présenté au pape en 1566, très soigneusement corrigé par une commission de théologiens que présidait le célèbre cardinal Sirlet, admirablement imprimé par Paul Manuce, approuvé par un *motu proprio* de saint Pie V, recommandé dans plusieurs bulles de ce grand pontife et par un bref spécial de Grégoire XIII, et officiellement traduit en plusieurs langues conformément au vœu du concile de Trente.

Durant un siècle et demi, il a joui de l'estime universelle.

Mais le triste XVIII^e siècle ayant diminué l'usage que les pasteurs en faisaient, le pape Clément XIII, par une bulle de l'an 1761, le remit en vigueur, insistant principalement sur l'utilité de ce livre pour fixer les limites et le mode que doit garder la prédication.

Malheureusement, le siècle de révolutions qui a suivi en a fort entravé l'efficacité ; et malgré quelques rééditions, le *Catechismus ad parochos* est resté livre clos, pour un trop grand nombre. La Société de Saint-Jean l'Évangéliste de Tournai a donc eu grandement raison de le publier de nouveau, en un beau et commode volume fourni de bonnes tables. Il est désirable qu'il se répande, et que, conformément aux traditions du XVI^e siècle et du XVII^e, il serve aux cours préparatoires de théologie ; aux conférences ecclésiastiques ; aux études personnelles de tous les prêtres ; aux catéchismes de persévérance, aux prêches de la messe paroissiale auxquels il est exactement adapté par la *Praxis* insérée avant l'index alphabétique.

L'Eglise n'a pas changé d'opinion sur la valeur et l'utilité de ce livre. A l'occasion d'un *Petit Catechisme* à préparer pour toute la Catholicité, le concile du Vatican a manifesté la plus haute estime pour le *Catechismus ad parochos*. Il sera toujours une des sources les plus pures de la prédication, et l'un de ces textes officiels, comme le Missel et le Bréviaire romain, où le chrétien est assuré de trouver la véritable forme de sa croyance, de sa conduite et de sa prière.

Nos remerciements pour l'envoi du Rapport du commissaire de l'Agriculture et de trois Rapports du Secrétaire-Provincial.

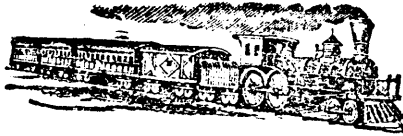
Organisation des paroisses dans l'Etat de New-York

« Chaque paroisse forme une personne légale complète, responsable de ses dettes et maîtresse de ses biens, régie souverainement par un conseil de fabrique, et n'ayant besoin d'aucune approbation extérieure pour rendre ses décisions exécutoires. Seulement, le conseil de fabrique se compose : de l'évêque, qui en est de droit le président dans chaque paroisse ; d'un grand vicaire, désigné par lui ; du curé nommé et révocable par l'administration diocésaine, de deux laïques, choisis parmi les paroissiens par ces trois ecclésiastiques. De cette façon, l'évêque est réellement maître partout, mais sans être seul responsable. Les dettes d'une paroisse ne peuvent retomber sur les autres, et un défaut dans le testament épiscopal ne peut mettre en danger les biens paroissiaux. Les laïques exercent une sorte de contrôle ; si le diocèse voulait assigner aux fonds de la paroisse un emploi étranger à leur destination, les laïques seraient fondés à porter plainte devant les tribunaux pour malversation. »

PETITE CHRONIQUE

Dans l'espace d'une quinzaine de mois, M. l'abbé Parker a collecté la jolie somme de \$5801,98 en faveur du monument Sigogne, et vient de remettre ce montant au R. P. Blanche, supérieur des Étudiants chargés de construire un collège français à la Baie Ste Marie. M. Parker a d'autant plus droit à la reconnaissance des Acadiens, qu'il est anglais d'origine.

La Congrégation Bénédictine de France vient d'être douloureusement éprouvée : le Rme Père Dom Charles Couturier, abbé de Solesmes, a rendu son âme à Dieu, mercredi soir, 29 octobre, à cinq heures, à la fin du chant des Vêpres, après de longues souffrances, et les tortures morales plus longues encore et plus douloureuses que lui a causées l'expulsion de ses religieux de leur monastère.



CHEMIN DE FER

*** * QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX * ***

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

Commençant *DIMANCHE* le 12 octobre, les trains partiront et arriveront à la *JETÉE LOUISE*, Québec :

TRAINS POUR SAINTE-ANNE :

Laissent Québec la *SEMAINE*, à 7.30 a. m., et 6.30 p. m.

Laissent *STE-ANNE*, à 5.20 a. m. et 2.50 p. m.

LES DIMANCHES :

Laissent Québec, à 7.30 a. m., 1.45 p. m. et 6.00 p. m.

Laissent Ste-Anne, à 5.55 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,

Wm. Bell & Cie.,

Dominion & Cie.,

Decker Bros. N.-Y.,

Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,

Dominion & Cie.,

Gornwall & Cie.,

Burdet & Cie.,

Schaidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAÎNEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

H. A. MARTINEAU

MARCHAND-QUINCAILLIER

11, RUE S.-PIERRE, QUEBEC

Nous avons toujours en mains : Peintures, vitres, coutellerie, etc. Toute commande, verbale ou par lettre, est exécutée avec la plus grande diligence, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un compte ouvert, ou d'envoyer de l'argent immédiatement. Les membres du clergé sont spécialement invités à nous honorer de leur patronage.

UN ORGUE-HARMONIUM — A BIEN BON MARCHÉ —

DESCRIPTION ET DEVIS, STYLE GOTIQUE, BUFFET EN NOYER NOIR, TUYAUX DE FAÇADE ORNÉS ET DORÉS, SPÉCIALEMENT FABRIQUÉ POUR EGLISES OU CHAPELLES etc. etc. etc.

CONTENU

Deux claviers, un pédalier, 23 registres, 2 pédales, souffleries aux pieds et à la main.
GRAND ORGUE.

Bourdon basse 16 pieds.	Musette 2 pieds.	Bourdon, haute, 16 pieds.
Diapason " 8 "	Voix céleste 8 "	Diapason " 8 "
Principal " 4 "	Voix humaine.	Principal " 4 "

SWEEL ON RECIT.

Seraphine 8 pieds	Clarion, 4 pieds.	Delicante 8 pieds.
Flûte magique 2 "	Piccolo 2 "	Cella 16 "
Contre-basson 8 "	Æoline 8 "	Coupleur de pédale.
Coupleur d'octaves,	Diapason forte,	Coupleur de claviers.

PÉDALE DE 30 NOTES

Pédale Violoncelle, Pédale Bourdons.

PÉDALES DE COMBINAISONS

Pédale du grand orgue, Pédale du recit, Levier souffleur.

M. ALF. HUTCHISON, accordeur d'orgues d'églises et de pianos de la ci-devant maison Bernard & Allaire, est maintenant attaché à notre nouvelle maison, ainsi pour ses services l'on voudra bien s'adresser directement à nous.

BERNARD. FILS & Cie.,

EDITEURS DE MUSIQUE, coin des Rues ST-JEAN et STE-URSULE,
(En face de Mr. McWilliam, confiseur) Haute-Ville.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS CHARLAND & Cie., LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des États Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

VIGNOBLES CANADIENS

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX RÉDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.